



# La CRSA BFC en un coup d'œil

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie  
de Bourgogne-Franche-Comté

Mandature 2026–2031

Faites défiler →

## PRÉSENTATION

# L'instance régionale de démocratie en santé

En tant qu'**assemblée consultative**, la CRSA contribue à l'**élaboration**, au **suivi** et à l'**évaluation** des politiques régionales de santé.

8

collèges représentant  
l'ensemble des acteurs de  
la santé

4

commissions  
spécialisées

5 ans

de mandat, renouvelable  
une fois

Bénévole

des membres engagés à  
titre gracieux

## COMPOSITION

# L'ensemble des acteurs de la santé, réunis en 8 collèges

1

Collectivités territoriales

---

2

Représentants des usagers

---

3

Conseils territoriaux de santé

---

4

Partenaires sociaux

---

5

Acteurs de la cohésion et de la protection sociale

---

6

Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

---

7

Offreurs des services de santé

---

8

Personnes qualifiées

## MISSIONS

# Un rôle consultatif structurant

1

Elle émet des **avis** et formule des **propositions** sur le **Projet Régional de Santé (PRS)**.

2

Elle organise des **débats publics** sur des **questions de santé**.

3

Elle peut formuler des **propositions à l'ARS** sur des enjeux identifiés par ses membres ainsi que sur la prise en compte des **besoins locaux de santé**.

## ORGANISATION

# Concertation en assemblée, instruction approfondie en commissions

### ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



### COMMISSION PERMANENTE

Président de la CRSA – Présidents des commissions spécialisées  
Représentants élus des 8 collèges



**Droits des usagers  
(CSDU)**

**Prévention  
(CSP)**

**Organisation des soins  
(CSOS)**

**Médico-sociale  
(CSMS)**

## LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

### Commission spécialisée Droits des usagers (CSDU)

Elle veille au **respect des droits des usagers** du système de santé.

Elle élabore un rapport annuel régional et analyse les données des établissements sur l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge et des accompagnements.

### Commission spécialisée Prévention (CSP)

Elle contribue à l'**élaboration et à l'évaluation des politiques régionales de prévention** et de promotion de la santé.

Elle examine les actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

## LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

### Commission spécialisée Organisation des soins (CSOS)

Elle est consultée sur l'**organisation de l'offre de soins** hospitalière et ambulatoire.

Elle émet notamment des avis sur les autorisations d'activités de soins et sur la structuration territoriale de l'offre sanitaire.

### Commission spécialisée Médico-sociale (CSMS)

Elle traite de l'**organisation et du fonctionnement des établissements et services médico-sociaux**.

Elle contribue à l'analyse des besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des publics vulnérables.



# Une nouvelle mandature installée le 6 octobre 2026

Cinq années pour faire vivre la démocratie en santé  
en Bourgogne-Franche-Comté.

## CONTACT

Agence régionale de santé BFC

**[ars-bfc-democratie-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-democratie-sanitaire@ars.sante.fr)**